

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 762**24 juillet 2004****SOMMAIRE**

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Sicav, Luxembourg	36543	Europanel Sicav, Luxembourg	36532
ABN AMRO Multi-Manager Funds, Sicav, Luxembourg	36543	Europarticipations S.A., Luxembourg	36551
Alios S.A., Luxembourg	36533	European Son S.A., Contern	36530
Alloyo Ernapolis Holding S.A., Luxembourg	36549	Finint S.A., Luxembourg	36532
Alloyo Ernapolis Holding S.A., Luxembourg	36549	Fortis Investment Management Luxembourg S.A., Luxembourg	36531
Altona Gestion S.A., Luxembourg	36535	Guymon Holding S.A., Luxembourg	36570
Ampax S.A.H., Luxembourg	36575	Halliba S.A., Luxembourg	36534
Anchor Luxembourg S.A., Luxembourg	36548	Hentur Holding S.A., Luxembourg	36576
Ansypo Holding S.A., Luxembourg	36568	Holingest S.A., Luxembourg	36545
Apax L1, S.à r.l., Luxembourg	36548	Ildiko Holding S.A., Luxembourg	36571
Audiotechno S.A., Luxembourg	36574	Interdent A.G., Luxembourg	36541
Banque BCP S.A., Bertrange	36537	International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36547
BBVA Durbana International Fund, Sicav, Luxembourg	36532	Jerusha 1, S.à r.l., Luxembourg	36536
Berolux Holding S.A., Luxembourg	36572	Jumi S.A., Luxembourg	36573
Biolabs Holdings S.A., Luxembourg	36545	Kadjou S.A.H., Luxembourg	36573
Boton S.A., Luxembourg	36566	Koningslaan, S.à r.l., Luxembourg	36531
Brasvest Holding S.A., Luxembourg	36572	Kreos S.A., Luxembourg	36569
C.O.H. S.A., Luxembourg	36533	L.S.G., Luxembourg Security Group, S.à r.l., Bettembourg	36535
Capstan S.A., Luxembourg	36549	Lamyra Holding S.A., Luxembourg	36575
Capstan S.A., Luxembourg	36550	Lux - F.M. S.A., Luxembourg	36534
Capstan S.A., Luxembourg	36550	Luxembourg Investment Fund, Sicav, Luxembourg	36571
CDT Advisor S.A., Luxembourg	36543	Luxembourg Selection Fund, Sicav, Luxembourg	36570
Centrem S.A.H., Luxembourg	36546	Maaskade, S.à r.l., Luxembourg	36533
CHH Financière S.A.H., Luxembourg	36548	Manacor (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36546
Chemical Overseas S.A., Luxembourg	36535	Manitoba Investments S.A., Luxembourg	36531
COFIMETAL S.A.H. (Compagnie Financière de la Métallurgie), Luxembourg	36536	Marquisaat S.A.H., Luxembourg	36569
COFIMETAL S.A.H. (Compagnie Financière de la Métallurgie), Luxembourg	36536	Marvet International Holding S.A., Luxembourg	36532
Colombo Holdings S.A., Luxembourg	36545	Monterey Investments S.A., Luxembourg	36532
Cotex S.A., Luxembourg	36549	Mutua (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36546
Cryologistic Participations, S.à r.l., Luxembourg	36540	Mypar Invest S.A., Luxembourg	36569
Descap S.A., Luxembourg	36541	Nex-Foto Capital S.A., Luxembourg	36575
Eider S.A.H., Luxembourg	36576	Paganini Holding S.A., Luxembourg	36569
Estée Lauder, S.à r.l., Luxembourg	36555	Pan-European Industrial Properties Series I S.A., Luxembourg	36544
ETC Electronics Trading Co. S.A., Luxembourg	36572	Pan-European Industrial Properties Series II S.A., Luxembourg	36538

Pan-European Industrial Properties Series III S.A., Luxembourg	36544	Sonafi S.A.H., Luxembourg	36542
Piomfin S.A., Luxembourg	36535	Sonafi S.A.H., Luxembourg	36542
Pragfin S.A., Luxembourg	36535	Sporlok Holding S.A., Luxembourg	36551
Prostar S.A.H., Luxembourg	36571	Spring Multiple 99 S.C.A., Luxembourg	36573
Publicash, Sicav, Luxembourg	36551	Studio 4 S.A., Luxembourg	36564
Publicash, Sicav, Luxembourg	36554	Sumaco S.A., Luxembourg	36560
Regate Holding S.A., Luxembourg	36573	Sumaco S.A., Luxembourg	36561
Sanpaolo IMI International S.A., Luxembourg	36542	Toucanair S.A., Luxembourg	36545
Sarmod Investissements S.A., Luxembourg	36572	Tradair International S.A.H., Luxembourg	36533
SEB Lux Advisory Company S.A., Sicav, Luxembourg	36537	Treid S.A., Luxembourg	36562
SEB Lux Bond Fund Management Company, Sicav, Luxembourg	36543	Trinity Research, S.à r.l., Luxembourg	36547
SEB Lux Capital Selection Advisory Company S.A., Sicav, Luxembourg	36537	Trinity Research, S.à r.l., Luxembourg	36547
SEB Lux Equity Fund Management Company, Sicav, Luxembourg	36536	Vega S.A.H., Luxembourg	36574
SEB Lux Fund Management Company, Sicav, Luxembourg	36544	Venitus S.A., Luxembourg	36576
SEB Lux Short Bond Fund Management Company, Sicav, Luxembourg	36537	Vezelay S.A.H., Luxembourg	36550
Seamax S.A., Luxembourg	36569	Vezelay S.A.H., Luxembourg	36551
Shannon Investments S.A., Luxembourg	36534	Vlimmo International S.A.H., Luxembourg	36574
Sident S.A., Luxembourg	36530	Well-Being Holding S.A., Oberanven	36555
		Z. Invest S.C., Luxembourg	36538
		Z. Invest S.C., Luxembourg	36538
		Z. Invest S.C., Luxembourg	36538
		Z. Invest S.C., Luxembourg	36539
		Z. Invest S.C., Luxembourg	36539
		Z. Invest S.C., Luxembourg	36539
		Z. Invest S.C., Luxembourg	36539

EUROPEAN SON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux de Contern.

R. C. Luxembourg B 96.654.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social le 27 mai 2004 que:

1- L'Assemblée a révoqué Monsieur Timothy John Newman de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

2- A été nommé administrateur de la société en son remplacement Madame Fiorella Pierotti, demeurant à F-54560 Beuvillers, 9, Lot le Hameau.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an deux mille neuf.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social en date du 27 mai 2004 que:

Madame Fiorella Pierotti, demeurant à F-54560 Beuvillers, 9, Lot le Hameau a été nommée aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour inscription - réquisition

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043859.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

SIDENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.684.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signature

Un mandataire

(044275.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.707.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2004

En date du 25 mars 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10.224.932 EUR en réserve légale pour 6.898 EUR, en réserve indisponible pour 635.035 EUR, dividende à distribuer 5.000.000 EUR et résultat reporté à 4.582.999 EUR.
- Décharge de leur gestion est donnée, par vote séparé, aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour la période expirant au 31 décembre 2003.
- Décharge de sa gestion est donnée par vote séparé à Monsieur Yves Wagner, démissionnaire à la date du 13 septembre 2003.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG

L. Neuberg / J.-F. Fortemps

Managing-Director / Chief Executive Officer

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057774.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

KONINGSLAAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 22.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.493.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05144, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour KONINGSLAAN, S.à r.l.

H. de Graaf

Gérant

(043723.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

MANITOBA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.021.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mai 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biver, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald et de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2003.

Certifié sincère et conforme

MANITOBA INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043079.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.808.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(043217.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FININT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.369.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

FININT S.A.

Signature / Signature

Administrateur de la catégorie A / Administrateur de la catégorie B

(043218.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

BBVA DURBANA INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 27.711.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

B. Ermiti /N. Petricic

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(043349.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

EUROPANEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.909.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

B. Ermiti / N. Petricic

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(043346.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

MONTEREY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05809, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043521.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

TRADAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.615.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05138, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guernsey, le 3 juin 2004.

Pour TRADAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding
COWLEY ENTERPRISES LIMITED

Le liquidateur

COSIGN SERVICES LIMITED / SPREAD SERVICES LIMITED

Director / Director

Signature / Signature

(043716.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

MAASKADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 18.520,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.495.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05140, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour MAASKADE, S.à r.l.

H. de Graaf

Gérant

(043718.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

ALIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 47.356.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires réunie à Luxembourg le 1^{er} mars 2004

- L'assemblée accepte la démission de la société AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l. et décide à l'unanimité de nommer pour une durée de 6 ans la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. est nommée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010.

- L'assemblée décide également de renouveler pour une durée de 6 ans les mandats des administrateurs; ils prendront fin avec l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042888.3/607/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

C.O.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.611.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(043377.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

HALLIBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.450.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gianluca Ninno en tant qu'administrateur avec effet rétroactif au 10 mars 2004 et par vote spécial lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme Monsieur Christophe Davezac née à Cahors (France), le 14 février 1964 en tant qu'administrateur de la société avec effet rétroactif au 10 mars 2004. Le nouvel administrateur est nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2007.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043497.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

SHANNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2017 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.274.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gianluca Ninno en tant qu'administrateur avec effet rétroactif au 10 mars 2004 et par vote spécial lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969 en tant qu'administrateur de la société avec effet rétroactif au 10 mars 2004. Le nouvel administrateur est nommé jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2007.

Pour la société

F. Mazzoni

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043495.3/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

LUX - F.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 76.837.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2003

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide de:

- Reconduire le mandat des membres actuels du conseil d'administration; jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003, le conseil d'administration se composera comme suit:

- Monsieur Félix Buchler, président
- Monsieur Raymond Block
- Monsieur Emile Gillardin, administrateur-délégué
- Monsieur Dev Hurpaul
- Monsieur Georges Kieffer
- Monsieur Roland Streber

(l'assemblée donne en particulier son accord pour reconduire «ex-post» le mandat des membres actuels du conseil d'administration pour l'exercice 2002, l'assemblée générale du 28 mai 2002 ayant oublié de confirmer formellement ces mandats).

- Reconduit le mandat de commissaire aux comptes, Monsieur Armand Berchem, pour l'exercice 2003.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour extrait conforme

LUXCONSULT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043425.3/514/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

CHEMICAL OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.610.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour copie conforme

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(043379.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

ALTONA GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.462.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 mai 2004

En conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer l'activité de la société malgré sa perte cumulée à son capital social.

Le mandat des administrateurs venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une période de un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2005.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05316. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043381.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

L.S.G., LUXEMBOURG SECURITY GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 11-13, rue Auguste Collart.
R. C. Luxembourg B 84.037.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AQ01179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043392.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

PRAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 69.894.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043428.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

PIOMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.181.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043429.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

JERUSHA 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.257.

—
Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 10 mai 2004

En date du 10 mai 2004, l'Associé Unique de JERUSHA 1, S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Mr. Benoît Frin de son poste de gérant de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat;
- décision a été prise d'accepter la nomination de Mr. Colin Smith, ayant pour adresse le 8 Lotissement des Roses, L-8398 Roodt, en tant que nouveau gérant de la société.

Pour extrait conforme

Pour la société

C. Smith

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043954.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

SEB LUX EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 26.899.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2004

M. Rudolf Kömen a été élu administrateur supplémentaire.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.
Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043961.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

COFIMETAL S.A. (COMPAGNIE FINANCIERE DE LA METALLURGIE), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.801.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

FIDUPAR

Signature / S. Arpea

(042708.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

COFIMETAL S.A. (COMPAGNIE FINANCIERE DE LA METALLURGIE), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.801.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 26 mai 2004 à 16.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette Assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042714.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**SEB LUX SHORT BOND FUND MANAGEMENT COMPANY,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 26.549.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2004

M. Rudolf Kömen a été élu administrateur supplémentaire.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.
Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043963.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

SEB LUX CAPITAL SELECTION ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 72.474.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2004

M. Rudolf Kömen a été élu administrateur supplémentaire.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.
Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043964.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

SEB LUX ADVISORY COMPANY S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 44.726.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2004

M. Rudolf Kömen a été élu administrateur supplémentaire.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.
Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043966.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

BANQUE BCP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 7.648.

Madame Idália Fonseca a cessé ses fonctions au sein de la Banque en date du 9 mai 2004.
Bertrange, le 3 juin 2004.

BANQUE BCP, S.A.

P. Mesquita / J. Veiga Dos Santos

Responsable Ressources Humaines / Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043938.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.264.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES II S.A. tenue au siège social en date du 6 mai 2004, que les Actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2003 n'ont pas pu être finalisés en date du 3 mai 2004.
2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux Actionnaires des comptes au 31 décembre 2003.
3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2003.

4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAN-EUROPE INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES II S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043583.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Z. INVEST, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg E219.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Signature.

(042610.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Z. INVEST, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg E219.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Signature.

(042611.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Z. INVEST, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg E219.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés
réunie au siège social à Luxembourg, le 28 juin 2001 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.

L'Assemblée donne décharge spéciale aux Gérants pour la non-tenue d'une Assemblée dans les six mois de la date de clôture de l'exercice 1999.

L'Assemblée donne décharge aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Pour la société

Signature

Un Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042609.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Z. INVEST, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg E219.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Signature.

(042614.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Z. INVEST, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg E219.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés
réunie au siège social à Luxembourg, le 28 juin 2002 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042612.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Z. INVEST, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg E219.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Signature.

(042616.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Z. INVEST, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg E219.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés
réunie au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2003 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002.

L'Assemblée donne décharge aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(042615.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FRIGOSCANDIA PARTICIPATIONS, S.à r.l.).
 Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
 R. C. Luxembourg B 85.450.

In the year two thousand and four, on the thirteenth day of May.
 Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TCL HOLDINGS AB, having its registered office at PO Box 912, S-25109 Helsingborg and its legal domicile in Helsingborg, Sweden, registration number 556542-7704,

duly represented by Michèle Kemp, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Paris, on May 7, 2004.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of FRIGOSCANDIA PARTICIPATIONS, S.à r.l. a limited liability company, having its registered office at 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 85.450), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 20, 2001, published in the Mémorial C number 647 of April 25, 2002, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the Company's denomination from FRIGOSCANDIA PARTICIPATIONS, S.à.r.l. into CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS, S.à.r.l.

Second resolution

Pursuant to the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 4 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS, S.à r.l.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately eight thousand euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille quatre, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TCL HOLDINGS AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à PO Box 912, S-25109 Helsingborg, Suède, enregistrée sous le numéro 556542-7704,

dûment représentée par Michèle Kemp, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 7 mai 2004.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de FRIGOSCANDIA PARTICIPATIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 85.450), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 647 du 25 avril 2002, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société de FRIGOSCANDIA PARTICIPATIONS, S.à.r.l. en CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS, S.à.r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'Article 4 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a comme dénomination CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS, S.à.r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kemp, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 21CS, fol. 20, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

J. Elvinger.

(043227.3/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

DESCAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 86.512.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 janvier 2004 que:

Le conseil d'administration a décidé de nommer Madame Bettina Della Schiava, née le 27 mai 1960 à Bonn en Allemagne à la fonction d'administrateur-délégué.

Conformément à l'article 11 des statuts, l'administrateur-délégué a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour la société

F. Barzin

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043469.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

INTERDENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.491.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 13 mai 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Elisa Amedeo.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Enfin, lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

- Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour INTERDENT A.G.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043937.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

SONAFI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.901.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société SONAFI S.A., Société Anonyme Holding tenue au siège social en date du 30 avril 2004, que les Actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2003 n'ont pas pu être finalisés.
2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux Actionnaires des comptes au 31 décembre 2003.
3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2003.
4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SONAFI S.A., Société Anonyme Holding

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043587.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

SONAFI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.901.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 14 mai 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société SONAFI S.A., Société Anonyme Holding que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2003:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

- EURAUDIT, S.à r.l.

2) Le profit qui s'élève à EUR 19.901,51 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SONAFI S.A., Société Anonyme Holding

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043641.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

SANPAOLO IMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 7.533.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

B. Eynard

Administrateur

(043431.3/043/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

ABN AMRO MULTI-MANAGER FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 78.762.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AQ01137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Goddard

Managing Director

(043814.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

ABN AMRO MULTI-MANAGER FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 78.762.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2004

1. Approbation des comptes financiers et du rapport du gestionnaire pour l'année fiscale 2003.
2. Décharge est accordée aux administrateurs et au gestionnaire pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.
3. L'Assemblée accepte la démission de M. John Hartshorn, Président et Administrateur, avec effet au 29 mars 2004 et décide de réélire Messieurs Reinout Van Lennep, Loïc de Guichen et Richard Goddard aux postes d'administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la SICAV.
4. L'Assemblée décide de réélire pour une durée d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la SICAV, ERNST & YOUNG S.A., Commissaire aux Comptes, dont le siège social se situe 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

R. Goddard

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AQ01139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043816.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

CDT ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.712.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour CDT ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(043462.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

SEB LUX BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 26.898.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2004

M. Rudolf Kömen a été élu administrateur suppléantaire.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004. Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043960.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 90.146.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES III S.A. tenue au siège social en date du 6 mai 2004, que les Actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2003 n'ont pas pu être finalisés en date du 3 mai 2004.
2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux Actionnaires des comptes au 31 décembre 2003.
3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2003.
4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAN-EUROPE INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES III S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043585.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

SEB LUX FUND MANAGEMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 43.999.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2004

M. Rudolf Kömen a été élu administrateur supplémentaire.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004. Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043962.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.900.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES I S.A. tenue au siège social en date du 6 mai 2004, que les Actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2003 n'ont pas pu être finalisés en date du 3 mai 2004.
2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux Actionnaires des comptes au 31 décembre 2003.
3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2003.
4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES I S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043586.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

TOUCANAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 63.280.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 mai 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2004 que l'assemblée nomme en tant que nouvel administrateur:

- Monsieur Didier Eugène Marcel Servant, demeurant à CH-1884 Villars-sur-Ollon

Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043610.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

HOLINGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.642.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2004 que Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Madame Gerty Marter, démissionnaire, et avec mission spéciale de statuer sur les exercices 2002 et 2003.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour inscription-modification

Pour le conseil d'administration

N. Schaeffer jr. / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043780.4/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

BIOLABS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 70.276.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIOLABS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(043558.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

COLOMBO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 65.500.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLOMBO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(043560.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 9.098.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 11 mai 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:

- M. J.M.J. Kallen.
- M. R.J. Schol.
- M. M.J. Dijkerman.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2003:

- M. R.J. Schol.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003:

- ERNST & YOUNG S.A.

2) Le profit qui s'élève à EUR 34.189,- est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dijkerman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043580.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

CENTREM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.487.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 septembre 2003,

les mandats des administrateurs:

- Madame Christiane Widung-Metz, 36, rue des Roses, L-2445 Luxembourg,
 - Monsieur Jean-Paul Metz, 2 Hameau de St-Etienne, F-34150 Montpeyroux,
 - Monsieur Pierre Metz, 128/4 Sukhumvit 23, 10110 Bangkok, Thaïlande,
- ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043947.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 41.471.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 11 mai 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:

- M. J.M.J. Kallen.
- M. R.J. Schol.
- M. M.J. Dijkerman.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2003:

- M. R.J. Schol.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003:

- ERNST & YOUNG S.A.

2) Du profit qui s'élève à EUR 28.280,- un montant de EUR 1.414,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dijkerman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043581.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 46.448.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 11 mai 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:

- M. J.M.J. Kallen.

- M. R.J. Schol.

- M. M.J. Dijkerman.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2003:

- M. R.J. Schol.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003:

- ERNST & YOUNG S.A.

2) Du profit qui s'élève à EUR 22.930,- un montant de EUR 961,50 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dijkerman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043582.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

TRINITY RESEARCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 61.165.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signature

Gérant

(043984.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

TRINITY RESEARCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 61.165.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signature

Gérant

(043983.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

ANCHOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 60.602.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société ANCHOR LUXEMBOURG S.A. tenue au siège social en date du 2 avril 2004, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2003 n'ont pas pu être finalisés en raison d'un manque d'informations.

2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux actionnaires des comptes au 31 décembre 2003.

3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes au 31 décembre 2003.

4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANCHOR (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043594.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

CHH FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.057.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2004,
les mandats des administrateurs:

- Monsieur Christian Wenger, 36 Schmalzgrueb, CH-8127 Forch,

- Monsieur Edward Bruin, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour CHH FINANCIERE S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043945.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

APAX L1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.516.

Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 10 mai 2004

Entre la société

APAX WW NOMINEES LTD-A/C AE IV, ayant son siège social à 15 Portland Place, London WIB IPT,
et la société

APAX FUNDS NOMINEES LTD, ayant son siège social à Waterhouse Square, 138-142 Holborn, London ECIN 2TH.

La société APAX FUNDS NOMINEES LTD cède à la société APAX WW NOMINEES LTD - A/C AE IV, qui accepte et acquiert 330 parts sociales représentant 100% du capital social de la société APAX L1, S.à r.l., selon les conditions de ventes et autres stipulées dans le contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

APAX L1, S.à r.l.

C. Smith

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043935.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

COTEX, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.480.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 6 mai 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Astrid Galassi. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour COTEX

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043943.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

ALLOYO ERNAPOLIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.871.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043561.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

ALLOYO ERNAPOLIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.871.

L'Assemblée Générale de la société, convoquée le 24 mai 2004, a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSO).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043549.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

CAPSTAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 66.286.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signatures

Administrateurs

(043980.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

CAPSTAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 66.286.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signatures

Administrateurs

(043981.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

CAPSTAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 66.286.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signatures

Administrateurs

(043982.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

CAPSTAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 66.286.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 18 mai 2004*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen
- Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Schweich
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Monaco
- Monsieur Carl Hirsch, administrateur de sociétés, demeurant à Stockholm, Suède
- Monsieur Anders Barsk, administrateur de sociétés, demeurant à New York, USA

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01144. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043993.3/806/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

VEZELAY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 44.252.

Le bilan abrégé au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signatures

Administrateurs

(043978.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

VEZELAY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 44.252.

Le bilan abrégé au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signatures

Administrateurs

(043985.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

EUROPARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.226.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043555.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

SPORLOK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.391.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043556.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

PUBLICASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.213.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable PUBLICASH (ci-après «la Société»), avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.213.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 75 du 5 mars 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 29 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 361 du 20 mai 1999.

L'assemblée débute à onze heures sous la présidence de Monsieur Francis Guillaume, employé de banque, demeurant à Tintigny (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Blandine Kissel, employée de banque, demeurant à Hettange-Grande (France).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christophe Preney, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président constate ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres envoyées à tous les actionnaires nominatifs en date du 23 février 2004.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur cent dix mille huit cents virgule trois cent vingt-six (110.800,326) actions en circulation, une (1) action est présente ou représentée à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 17 février 2004 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs financiers liquides mentionnés à l'article 41, paragraphe 1 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «loi du 20 décembre 2002») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002.»

2. Remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002 dans les articles 18 et 28.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour:

a) stipuler que le capital minimum est Euro un million deux cent cinquante mille dans le 2^{ème} paragraphe.

b) supprimer la phrase «un de ces compartiments investira de façon permanente 20% au moins de ses avoirs nets en instruments du marché monétaire et en liquidités, autres que les valeurs mobilières prévues à l'article 40(1) de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif» dans le 6^{ème} paragraphe.

4. Ajout d'un 7^{ème} paragraphe à l'article 14 des statuts dont la teneur est la suivante: «Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises lors d'une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence; dans ce cas, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier.»

5. Ajout du paragraphe suivant à l'article 16 des statuts:

Le conseil d'administration pourra décider que les investissements de la Société pourront être faits:

a) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire tels que définis à l'Art. 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif cotés ou négociés sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique («OCDE»);

b) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'OCDE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;

c) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que:

- les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public d'un Etat membre de l'OCDE, soit introduite;

- l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission;

d) en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;

e) en instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé et visés à l'article 1^{er} de la loi du 20 décembre 2002, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient:

- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union Européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Etat tiers ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres, ou

- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points a) et b) ci-dessus, ou

- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou

- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (10.000.000 euros) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

La Société est autorisée à placer selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat membre de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membre de l'Union Européenne.

6. Modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 21 des statuts pour stipuler que la valeur nette des actions de la Société sera déterminée au moins deux fois par mois.

7. Remplacement de la 2^{ème} phrase du point C d) de l'article 22 des statuts par le texte suivant: «La Société constitue une seule et même entité juridique; toutefois les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs financiers liquides mentionnés à l'article 41, paragraphe 1 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «loi du 20 décembre 2002») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 18 et 28 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'assemblée générale des actionnaires désignera un réviseur d'entreprises agréé, qui doit satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exerce les fonctions prescrites par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

«**Art. 28.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les deuxième et sixième alinéas de l'article 5 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa**

Le capital initial de la société était de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) divisé en quinze (15) actions sans valeur nominale. Le capital minimum de la société est d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-).»

«**Art. 5. Sixième alinéa**

Les actions peuvent, sur décision du conseil d'administration, appartenir à des catégories différentes, le produit de l'émission des actions de chaque catégorie étant investi, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans des valeurs mobilières ou autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs économiques, des zones monétaires ou à un type spécifique d'investissement à déterminer par le conseil d'administration pour chacune des catégories d'actions, constituant pour chaque catégorie d'actions un compartiment distinct.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un septième alinéa à l'article 14 des statuts, cet alinéa aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. Septième alinéa**

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises lors d'une réunion par téléphone ou par téléconférence; dans ce cas, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe à l'article 16 des statuts, l'article 16 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement pour les investissements concernant chaque catégorie d'actions ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société dans le cadre des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements.

Le conseil d'administration pourra décider que les investissements de la Société pourront être faits:

a) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire tels que définis à l'Art. 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif cotés ou négociés sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique («OCDE»);

b) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'OCDE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;

c) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que:

- les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public d'un Etat membre de l'OCDE, soit introduite;

- l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission;

d) en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;

e) en instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé et visés à l'article 1^{er} de la loi du 20 décembre 2002, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient:

- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union Européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Etat tiers ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres, ou

- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points a) et b) ci-dessus, ou

- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou

- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (10.000.000 euros) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

La Société est autorisée à placer selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat membre de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membre de l'Union Européenne.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 21 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 21. Premier alinéa

La valeur nette des actions de la Société sera déterminée, pour les actions de chaque catégorie et de chaque classe, périodiquement par la société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette des avoirs est désigné dans les présents statuts comme «Jour d'Evaluation»). Si un tel Jour d'Evaluation était un jour férié sur une bourse ou un marché principal, soit un marché pour une proportion significative des placements de la Société, ou un jour férié bancaire à Luxembourg, ou ailleurs, empêchant le calcul correct de la valeur de marché des placements réalisés par la Société, le jour d'évaluation sera reporté au jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg qui n'est pas un tel jour férié.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le point C d) à l'article 22 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 22. Point C) d)

d) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au prorata des valeurs nettes des différentes catégories d'actions. La Société constitue une seule et même entité juridique; toutefois les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Guillaume, B. Kissel, C. Preney, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 avril 2004, vol. 427, fol. 34, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2004.

H. Hellinckx.

(041806.3/242/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

PUBLICASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2004.

H. Hellinckx.

(041807.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

WELL-BEING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 52.092.

Société constituée le 17 août 1995, acte publié au Mémorial C n° 556 du 30 octobre 1995.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1999

Après avoir acté la démission de EURAUDIT, S.à r.l. commissaire, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide à l'unanimité les points suivants:

- Elle renouvelle les mandats d'administrateurs de M. François Boudry, M. Dominique Jacobs de Morant et de la société INTERNATIONAL FINANCE ASSISTANCE HOLDING (I.F.A. HOLDING) pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale de 2005.

- Elle accepte la démission de la S.à r.l. EURAUDIT comme commissaire.

- Elle nomme la société VERICOM comme commissaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2005.

- Elle renouvelle les mandats d'administrateurs-délégués de M. François Boudry et M. Dominique Jacobs de Morant pour un terme de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale de 2005.

F. Boudry

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042807.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

ESTEE LAUDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 101.019.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of May.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SHALMSFORD LIMITED, a limited liability company, incorporated under the laws of Gibraltar, with registered address at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, recorded under number 91061,

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25 May 2004.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, the Commercial Code, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ESTEE LAUDER, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the director or the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand euro (EUR 20,000) represented by two hundred (200) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of the shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or more directors, who do not need to be shareholders.

The directors are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the event there is only one director, the Company will be bound by its sole signature. In case of several directors, the Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the sole signature of any person to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. The board of directors shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

All board meetings are to be held locally, meaning the Grand Duchy of Luxembourg.

This article shall only apply in case of several directors.

Art. 14. In case there are several directors, the minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 15. The death or resignation of a director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The directors do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares. All meetings of the shareholders of the company are to be held locally, meaning the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on the first day of July of each year and ends on the last day of June of the next year.

Art. 21. Each year on the last day of June, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

All books and records are kept locally meaning, the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 22. Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of directors is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, the Commercial Code and amendments thereto.

Subscription and Payment

All two hundred (200) shares have been subscribed by SHALMSFORD LIMITED, pre-named.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand euros (EUR 20,000), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 30 June 2005.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand and nine hundred euro (EUR 1,900.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 4-6, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolved to elect the following persons as directors of the company for an indefinite period:
 - Mr Richard W. Kunes, with professional address at 105 East Neck Road, Huntington NY 11743, USA
 - Mr Matthijs J. Tellegen, with professional address at 52, rue Général Lotz, 1180 Brussels, Belgium
 - Mr Guy Harles, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SHALMSFORD LIMITED, une private limited liability company, constituée selon les lois du Gibraltar, avec siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, inscrite sous le numéro 91061.

ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 25 mai 2004.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Code de Commerce, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ESTEE LAUDER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000) représentée par deux cents (200) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par sa signature individuelle. En cas de plusieurs gérants la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convoca-

tion spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Cet article s'applique seulement en cas de plusieurs gérants.

Art. 14. En l'occurrence de plusieurs gérants les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toutes réunion d'associés sont tenues au niveau locale, c'est-à-dire le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et se termine le dernier jour du mois de juin de l'année prochaine.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Tous les comptes et registres sont tenus au niveau locale, c'est-à-dire le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, du Code de Commerce, et de leurs amendements.

Souscription et libération

L'intégralité des deux cents (200) parts sociales a été souscrite par SHALMSFORD LIMITED, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2005.

Frais

Les frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 4-6, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg.
2. L'associé unique a décidé d'élire les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Richard W. Kunes, avec adresse professionnelle au 105 East Neck Road, Huntington NY 11743, USA;
 - Monsieur Matthijs J. Tellegen, avec adresse professionnelle au 52, rue Général Lotz, 1180 Bruxelles, Belgique;
 - Monsieur Guy Harles, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 143S, fol. 73, case 3. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(044097.3/230/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

SUMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.022.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUMACO S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 34.022, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 juin 1990, publié au Mémorial C numéro 443 du 29 novembre 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 241 du 7 avril 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rita Biltgen, employée privée.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille cinq cents (1.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR), au taux de conversion de EUR 1,- = LUF 40,3399 du capital social actuel de LUF 1.500.000,- en EUR 37.184,03.

2.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

3.- Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 184,03 pour le ramener de son montant actuel après conversion de EUR 37.184,03 à celui de EUR 37.000,- en affectant la somme de EUR 184,03 au compte de réserves.

4.- Modification du nombre des actions existantes et fixation de leur valeur nominale à EUR 100,-.

5.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront.

6.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite au basculement vers l'Euro, l'assemblée décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) au taux de conversion d'un Euro (EUR 1) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre Euros et trois cents (EUR 37.184,03).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des mille cinq cents (1.500) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-quatre Euros et trois cents (184,03) pour le ramener de son montant actuel après la prédite conversion de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre Euros et trois cents (EUR 37.184,03) à un montant de trente-sept mille Euros (EUR 37.000,-) en affectant la somme de cent quatre-vingt-quatre Euros et trois cents (EUR 184,03) au compte de réserves.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le nombre des actions représentatives du capital social souscrit au montant de trente-sept mille Euros (EUR 37.000,-) après réduction de capital ci-avant réalisée de mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale en trois cent soixante-dix (370) actions et de leur attribuer une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR), pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts de la Société afin de refléter la conversion et la réduction de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente-sept mille Euros (EUR 37.000,-), divisé en trois cent soixante-dix (370) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Biltgen, S. Schieres, F. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 avril 2004, vol. 427, fol. 34, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2004.

H. Hellinckx.

(041967.3/242/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SUMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2004.

H. Hellinckx.

(041968.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

TREID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 101.021.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le n° 341483, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 24 mai 2004.

2) La société ST AYMAR SA, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le n° 378 637, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 24 mai 2004.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TREID S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société a également pour objet, par le biais de succursales étrangères, tout commerce, services et productions dans le domaine de la téléphonie, de la télématique, de l'informatique et de la communication en général.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 26 mai 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale des actionnaires:

- La cession de parts ou actions détenues dans des sociétés tierces,
- L'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non,
- L'octroi de garanties, réelles ou personnelles.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 18 mai à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, trente-deux actions	32
2) La société ST AYMAR SA, préqualifiée, deux cent quatre-vingt-huit actions	288
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79 327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 143S, fol. 73, case 4.- Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(044088.3/230/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

STUDIO 4 S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: VIVRE 21.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 101.020.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Tonino Luisi, administrateur de sociétés, né le 16 avril 1970 à Turin, Italie, demeurant au 16, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2. Monsieur Jean-Luc Atayi, directeur, né le 12 avril 1970 à Paris, France, demeurant au 12, allée du Président Kennedy, F-95460 Ezanville.

Les comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de STUDIO 4 S.A.

Elle exercera ses activités sous l'enseigne commerciale de VIVRE 21.

Le siège social est fixé à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires et à l'intérieur de la commune par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objets:

1.- L'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et messieurs et la vente d'articles de parfumerie et de tous autres articles de la branche.

2.- L'exploitation d'un institut esthétique, toutes les prestations en matières de soins du visage et du corps ainsi que l'importation, l'exportation et la vente de matériels et produits cosmétiques au sens le plus large.

La société pourra, en outre, effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes activités immobilières, industrielles, commerciales ou de services, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Tonino Luisi, précité cent cinquante cinq actions	155
2) Monsieur Jean-Luc Atayi, précité cent cinquante cinq	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois en juin 2005.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent soixante (1.660,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Pour la branche coiffure:

- Madame Claudine Monique Odette Servais, coiffeuse diplômée, née le 13 décembre 1962 à Liège, Belgique, demeurant au 27, rue de Thiaumont, B-6700 Arlon,
- Monsieur Tonino Luisi, précité, préqualifié.

Pour la branche esthétique:

- Madame Domenica Schmitz, esthéticienne diplômée, née le 22 décembre 1971 à Ettelbruck, demeurant au 77, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort,
- Monsieur Jean-Luc Atayi, préqualifié.

- 3) Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

- Madame Carla Alves Silva, administrateur de sociétés, née le 13 septembre 1974 à Mirandela, Portugal, demeurant au 2, rue Tony Bourg, L-1278 Luxembourg.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

- 5) Le siège social est fixé au 16, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

- 6) Le conseil d'administration est autorisé à élire en son sein, deux administrateurs-délégués, en vertu de l'article 60 de la Loi régissant les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: T. Luisi, J.-L. Atayi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 143S, fol. 73, case 1.— Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(044092.3/230/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

BOTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 101.018.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) GESTON HOLDING S.A., une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Christian Faltot, administrateur de sociétés, demeurant au 45, rue François Emile Babeuf, F-54190 Ville-rupt, France,
- et

- Monsieur Pierrot Streicher, ingénieur industriel, demeurant au 16B, route de Larochette, L-9391 Reisdorf.

- 2) Monsieur Eric Kaiser, administrateur de sociétés, demeurant au 5, rue Jean-Pierre Kemp, L-8029 Strassen (Luxembourg).

Lesquels comparants, par leurs mandataires, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BOTON S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la Société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou, à défaut, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mars à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) GESTON HOLDING S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur Eric Kaiser, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros (1.550,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Eric Kaiser, administrateur de sociétés, né le 7 janvier 1952 à Sallanches (France), demeurant au 5, rue Jean-Pierre Kemp, L-8029 Strassen,
 - b) Monsieur Christian Faltot, administrateur de sociétés, né le 2 juin 1966 à Villerupt, demeurant au 45, rue François Emile Babeuf, F-54190 Villerupt, France, et
 - c) GESTON HOLDING S.A., une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - EUROTRUST, R.C. Luxembourg B 86.381, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Le siège social de la Société est fixé au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leurs mandataires, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Faltot, P. Streicher, E. Kaiser, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 77, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(044100.3/230/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

ANSYPO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.099.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043572.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

PAGANINI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 37.323.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043570.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

KREOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 74.999.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signatures.

(043571.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

MARQUISAAT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.562.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 août 2004 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03622/534/14)

Le Conseil d'Administration.

MYPAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 63.570.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 août 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (03644/696/16)

Le Conseil d'Administration.

SEAMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 64.363.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 11 août 2004 à 10.00 heures au siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002;

2. Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Affectation des résultats;
4. Vote spécial en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
5. Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire;
6. Ratification des publications des comptes annuels aux 31 décembre 1998, 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000 ainsi que de la conversion en euro du 18 décembre 2001;
7. Ratification des nominations statutaires des 1^{er} avril 2000, 12 juin 2000, 7 juin 2001 et 12 mars 2002;
8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
9. Divers.

I (03706/000/21)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMBOURG SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.268.

Les actionnaires de LUXEMBOURG SELECTION FUND (la «Sicav») sont cordialement invités à participer à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Sicav au 291, route d'Arlon, Luxembourg le 2 août 2004 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises
2. Approbation des états financiers audités au 30 avril 2004 de la Société
3. Approbation de la répartition du résultat
4. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au réviseur d'entreprises dans l'exercice de leurs fonctions pour l'année clôturée le 30 avril 2004
5. Nomination des membres du Conseil d'Administration
6. Nomination du réviseur d'entreprises
7. Divers

Notes

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les détenteurs d'actions aux porteurs pourront voter à l'Assemblée:

- en personne en présentant à l'Assemblée un certificat de blocage émis par la banque dépositaire UBS (LUXEMBOURG) S.A., qui sera émis contre le dépôt de leurs actions, au plus tard le 28 juillet 2004.
- à l'aide de procuration en complétant la formule de procuration et en demandant le blocage de leurs actions. Les formules de procuration devront être envoyées avec le certificat de blocage et devront tous deux être parvenus à LUXEMBOURG SELECTION FUND au plus tard le 28 juillet 2004.

Les actions ainsi bloquées seront retenues jusqu'au lendemain de l'Assemblée.

II (02937/755/30)

Le Conseil d'Administration.

GUYMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.613.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 août 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (03298/795/17)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMBOURG INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.859.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on *August 2, 2004* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of March 31, 2004.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended March 31, 2004.
5. Election and Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the CUSTODIAN BANK, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on July 28, 2004.
- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of LUXEMBOURG INVESTMENT FUND c/o USB FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on July 28, 2004.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

II (02938/755/30)

The Board of Directors.

PROSTAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.649.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *9 août 2004* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03295/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ILDIKO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.685.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *9 août 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03296/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BRASVEST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 25.182.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 4. August 2004 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Statutarische Ernennungen
5. Verschiedenes.

II (03299/795/15)

Der Verwaltungsrat.

BEROLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.276.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 août 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03300/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ETC ELECTRONICS TRADING CO., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.551.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on August 10, 2004 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of June 10, 2004 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (03347/795/14)

The Board of Directors.

SARMOD INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.327.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 août 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 28 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03504/696/14)

Le Conseil d'Administration.

SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.424.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 août 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Gérant Commandité, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Révocation de Monsieur Marcello Villegas de son poste de membre du Conseil de Surveillance.
5. Divers.

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Gérant Commandité

II (03424/1023/18)

KADJOU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 81.874.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 août 2004 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (03495/000/19)

Le Conseil d'Administration.

REGATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.440.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 août 2004 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03598/534/14)

Le Conseil d'Administration.

JUMI S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.774.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 1 August 2004 at 11.00.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.

2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 May 2004 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 May 2004.
4. Miscellaneous.

II (03511/1023/15)

The Board of Directors.

VLIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.279.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 2 août 2004 à 16.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03518/000/20)

Le Conseil d'Administration.

VEGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.175.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 2 août 2004 à 11.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (03519/000/21)

Le Conseil d'Administration.

AUDIOTECHNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.703.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 août 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.

5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
7. Divers.

II (03549/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

AMPAX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 23.954.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 août 2004 à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (03541/520/15)

Le Conseil d'Administration.

NEX-FOTO CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 52.196.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 août 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03543/506/15)

Le Conseil d'Administration.

LAMYRA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 16.285.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 2 août 2004 à 11.30 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03577/000/21)

Le Conseil d'Administration.

HENTUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.909.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 août 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03569/696/16)

Le Conseil d'Administration.

VENITUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 82.379.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 3 août 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03570/696/16)

Le Conseil d'Administration.

EIDER, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.088.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 août 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03597/534/15)

Le Conseil d'Administration.
